

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**VENTE DES CHEMINS RURAUX**

**LA GRANDE  
BRADERIE**

**DE**

**LISLE SUR TARN**

**a commencé...**

**LISLE ENVIRONNEMENT**

*Ne pas jeter sur la voie publique*

Lors de sa tournée des quartiers, à l'automne 2015, Mme Le Maire nous l'a bien dit « l'endettement communal la contraignait à envisager la vente des « **bijoux de famille** » comme elle se plaît à qualifier le patrimoine lisois. Pour satisfaire la demande d'une dizaine de particuliers la vente de quelques chemins ruraux est donc soumise à enquête publique.

Rien d'anormal à priori dans la procédure, et nous **incitons donc vivement les Lisois à participer activement à celle-ci...**

## **POURQUOI ?**

➔ **Parce que les chemins ruraux font partie du patrimoine commun et sont donc accessibles à tous** : ils permettent la libre circulation des particuliers sur le territoire, les découvertes naturalistes, culturelles, les pratiques sportives, les randonnées ou de simples promenades d'agrément (cueillettes champignons, mûres etc.). A l'heure où l'éco-tourisme rural tend à se développer il est regrettable de se priver de ce maillage territorial. Enfin, et surtout, ils permettent le libre accès à leurs terrains ou bois à tous les propriétaires riverains et toutes les restrictions ou limitations à ces accès, dont l'usage s'inscrit dans le temps, ouvrent ou renforcent les conflits de voisinage.

➔ **Parce que les conditions de vente, en particulier, du chemin de Barat/cote de Lisle laissent dubitatif.** En effet, il est curieux de constater, sur le plan cadastral figurant dans le dossier du Commissaire enquêteur, que ce chemin sera **intégralement vendu à une acheteuse qui n'en a demandé, par écrit, qu'un tiers** et sera donc en droit de refuser d'en acquitter davantage ! On s'interroge d'autant plus, sur ces largesses municipales, lorsque l'on sait que ce même acquéreur a largement répandu dans la presse son désappointement foncier, notamment, après la destruction controversée de la Métairie neuve - sur laquelle, telle la Perette du pot au lait, elle avait échafaudé bien des projets ! - et que le dit chemin a été goudronné aux frais du contribuable en juin 2014.

**Que penser, enfin, du cynisme de la réponse par l'adjointe chargée de l'environnement à un agriculteur lésé par la vente de ces chemins sur la zone de Barat ?** Celle-ci entravant le libre accès à ses parcelles et étant donc fortement préjudiciable à son activité professionnelle, il a cru bon d'en informer l'Autorité municipale qui, par l'intermédiaire de Mme PUIBASSET, lui a écrit « *que la mise en place d'un ouvrage sur le Tescou lui permettrait de ne plus avoir à emprunter le chemin communal pour accéder à ses champs* »...

A Lisle sur Tarn, **PARTICIPER à l'Enquête publique** c'est donc :

- ➔ **veiller à la préservation du patrimoine commun et de la libre circulation de tous**
- ➔ **éviter les petits arrangements entre amis et, peut-être aussi, l'accentuation de manœuvres de harcèlement ?**

**Soyons nombreux à la permanence du Commissaire enquêteur en Mairie les**

**- SAMEDI 4 JUIN de 9h à 12h et MARDI 7 JUIN de 14h à 17h**

**Vous pouvez aussi donner votre avis par lettre ou dans un registre à l'accueil**